

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 22-386-1929 mettant une avance de 50.000 francs à la disposition de M. Lafrance, commissaire de police en mission à Dikkil.

n° 22-386-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 janvier 1929

Numéro JO  
n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro  
31 janvier 1929

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les prévisions budgétaires de l'exercice 1929,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une avance de 50.000 francs prélevée sur le

chapitre 15 « Dépenses d'ordre » du budget de l'exercice 1929, est mise à la disposition de M. Lafrance, commissaire de police, régisseur de la caisse des menues dépenses, en mission à Dikkil qui devra en justifier dans la forme réglementaire.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**CHAPON-BAISSAC.**